

Délibération n°2021-05-24

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2022**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	19
Votants	82

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Barbara Vimont	à	Stéphanie Gautier	Barbe Gilles	à	Martine Pannetier
Brindel Stéphane	à	Philippe Brugère	Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Delibit Sandra	à	Maryse Badia
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Le Gall Nathalie	à	François Ratelade
Lacrocq Michel	à	Henri Granet	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ribeiro Sophie	à	Christophe Arfeuillère
Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère	Sénéjoux Jacques	à	Bernard Gaertner
Soulefour Marie-Christine	à	Monique Jabiol	Talvard Françoise	à	Elizabeth Ventadour
Valibus Michèle	à	Philippe Pelat	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon
Mady Junisson	à	Jean-Marc Sauviat			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gérard Arnaud ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Mouty Samuel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à l'adoption du budget primitif pour l'année 2022, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 (hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme suit :

▪ **Budget principal**

Chapitres/Articles	BP 2021 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2022
Chapitre 13 – subventions d'investissements	47 800,00 €	11 950,00 €
1321 – Etat et établissements nationaux	47 800,00 €	11 950,00 €
20 « Immobilisations incorporelles »	645 589,17 €	161 397,29 €
202 – Frais réalisation des documents d'urbanisme...	331 000,00 €	82 750,00 €
2031 – Frais d'études	206 137,17 €	51 534,29 €
2051 – Concessions et droits similaires	108 452,00 €	27 113,00 €
204 « Subventions d'équipement versées »	1 209 415,70 €	302 353,92 €
2041412 – Communes du GFP – Bâtiment et installations	374 103,70 €	93 525,92 €
2041513 – GFP de rattachement – projets d'infrastructures intérêt national	25 012,00 €	6 253,00 €
20421 – Privé – Biens mobiliers, matériel et études	810 300,00 €	202 575,00 €
21 « Immobilisations corporelles »	4 477 278,80 €	1 119 319,70 €
2111 – Terrains nus	70 000,00 €	17 500,00 €
2128 – Autres agencements et aménagement de terrains	185 891,18 €	46 472,80 €
2138 – Autres constructions	3 548 000,00 €	887 000,00 €
21538 – Autres réseaux	10 000,00 €	2 500,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	324 628,00 €	81 157,00 €
2182 – Matériel de transport	38 000,00 €	9 500,00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	115 963,62 €	28 990,90 €
2184 – Mobilier	92 487,00 €	23 121,75 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	92 309,00 €	23 077,25 €
23 « Immobilisations en cours »	2 699 960,12 €	674 990,03 €
2313 – Constructions	2 539 800,12 €	634 950,03 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	140 160,00 €	35 040,00 €
238 – Avances versées	20 000,00 €	5 000,00 €
27 « Autres immobilisations financières »	107 963,78 €	26 990,95 €
27638 – Autres établissements publics	107 963,78 €	26 990,95 €

▪ **Budget Annexe « SPANC »**

Chapitres/Articles	BP 2021 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2022
21 « Immobilisations corporelles »	19 550,00 €	4 887,50 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	19 550,00 €	4 887,50 €

▪ **Budget Annexe « déchets ménagers et assimilés »**

Chapitres/Articles	BP 2021 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2022
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	63 740,00 €	15 935,00 €
2031 - Frais études	53 540,00 €	13 385,00 €
2051 - Concessions, droits similaires	10 200,00 €	2 550,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	916 931,78 €	229 232,95 €
2158 - Autres installations, matériel, outil techniques	499 109,82 €	124 777,46 €
2182 - Matériel de transport	415 821,96 €	103 955,49 €
2183 - Matériel bureau informatique	2 000,00 €	500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	91 358,22 €	22 839,56 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	2 000,00 €	500,00 €
2315 - Installation, matériel et outillage	89 358,22 €	22 339,56 €

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation des budgets primitifs 2022, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets primitifs 2021, selon les détails estimatifs présentés ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

A la majorité	
Votants	82
Pour	81
Contre	1
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

